

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18.12.2020

ID : 089-200039642-20201214-111_2020-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quatorze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. PETIT Patrice, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 58 - Absent(s) : 14 - Pouvoir(s) : 3 - Votants : 61 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal).</p> <p>Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Absents non excusés : <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VAREILLES Dominique, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.</p> <p>Secrétaire de séance : M. CAILLIET Jean-Bernard</p> <p>Date de convocation : 8 décembre 2020</p>
<p>Délibération n° 111-2020</p>	

Objet :

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2020 votés le 10 mars 2020,

FINANCES

Budget général

Décisions modificatives

Vu le budget primitif approuvé le 10 mars 2020,

Budget Principal – DM n° 2

Vu les conventions signées avec la Région Bourgogne-Franche-Comté relatives aux Fonds Régional des Territoires et Fonds Régional d'avances Remboursables,

Budget SPANC – DM n° 2

Vu la demande de subvention du Centre de Développement du Tonnerrois relative à la gestion des Fonds susmentionnés,

Budget Déchets ménagers – DM n° 2

Considérant que l'opération relative à la résorption des zones blanches avec la commune nouvelle Charny-Orée de Puisaye est clôturée et qu'il convient de faire des écritures de régularisation,

Considérant que les crédits du chapitre 16 sont insuffisants pour reverser des cautions aux gens du voyage,

Considérant qu'il reste des crédits sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »,

Considérant qu'il convient d'abonder le budget SPANC pour clôturer les diagnostics en cours,

Considérant qu'il y a eu des annulations de titre sur exercice antérieur notamment par rapport à la participation de la CAF pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget général de la manière suivante :

Budget général

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
65/6574	Subvention aux associations	16 000,00 € (2)
67/673	Annulation de titres sur exercice antérieur	5 700,00 €
67/67441	Subvention aux budgets annexes	6 000,00 € (1)
012/64111	Rémunération personnel titulaire	- 11 542,00 € (1)
Total		16 158,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
74/7472	Participation région	16 158,00 € (2)
Total		16 158,00 €

Section d'investissement

Dépenses

204/204123	Subventions d'équipement versé à la Région	16 158,00 €
204/20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé d'équipement et d'installation	67 680,00 € (1)
21/21318	Autres bâtiments publics	- 19 706,00 €
16/165	Cautions à reverser	500,00 €
041/1311	Subvention d'investissement Etat	77 196,00 €
041/2041582	Subvention d'équipement Bâtiment et installation	119 365,00 €
Total		261 193,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
13/1347	Dotations de soutien à l'investissement local	64 632,00 € (1)
041/1331	Subvention DETR	77 196,00 €
041/21538	Réseaux divers Autres Réseaux	119 365,00 €
Total		261 193,00 €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget SPANC

Vu le budget primitif approuvé le 10 mars 2020,

Considérant que des diagnostics sont encore en cours de réalisation et que les crédits nécessaires sont insuffisants,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget SPANC de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
011/611	Sous-traitance générale	6 000,00 € (1)
Total		6 000,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
74/748	Subvention d'exploitation	6 000,00 € (1)
Total		6 000,00 €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Déchets Ménagers

Vu le budget « Déchets ménagers » approuvé le 10 mars 2020,

Considérant que des annulations de factures de redevance incitative sont en cours du fait de régularisations pour déménagement, décès ou autres raisons,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget Déchets Ménagers de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
012/6218	Autres personnels extérieurs	- 4 000,00 € (2)
67/678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00 € (1)
Total		- €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

61 pour
0 contre
0 abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).